



**HAL**  
open science

# LA RECHERCHE EMPIRIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD: L'APPROCHE CONCEPTUELLE ET L'APPROCHE POSITIVE

Julien Bilodeau

► **To cite this version:**

Julien Bilodeau. LA RECHERCHE EMPIRIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD: L'APPROCHE CONCEPTUELLE ET L'APPROCHE POSITIVE. Recherches en comptabilité internationale, May 1994, France. pp.cd-rom. hal-00818701

**HAL Id: hal-00818701**

**<https://hal.science/hal-00818701>**

Submitted on 19 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **LA RECHERCHE EMPIRIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD : L'APPROCHE CONCEPTUELLE ET L'APPROCHE POSITIVE**

**Julien Bilodeau**

## **1. Introduction**

J'aimerais, dans un premier temps, prévenir le lecteur que, tout au long du présent document, je ferai état de ma perception de la situation de courants de recherche qui sont importants en Amérique du Nord. Il ne s'agit pas d'un document neutre qui ne serait qu'un compte-rendu. Au contraire, j'exprime mes préjugés et mes opinions. J'ai essayé, espérons avec un certain succès, de présenter ces courants de recherche de manière facile à comprendre mais aussi de manière telle que l'intérêt (ou le manque d'intérêt à l'occasion) de ces recherches soit clair. J'estime que mon rôle est davantage de vous faire apprécier certaines recherches plutôt que de les définir de manière précise et de présenter un texte plus complet.

Le présent document traite de deux "manières de voir le monde de la comptabilité" particulièrement importantes en Amérique du Nord: l'approche conceptuelle et l'approche positive. Pour chaque approche, je présenterai d'abord les éléments théoriques importants, puis, je discuterai de recherches empiriques qui en découlent.

## **2. Le cadre conceptuel nord-américain**

Le cadre conceptuel nord-américain s'est développé rapidement au cours des années 1960 à 1980. Pendant cette période, la profession comptable commence

à s'intéresser au développement d'un tel cadre<sup>1</sup> (ex. American Institute of Certified Public Accountants, 1973). Le Financial Accounting Standard Board (FASB) commence à publier ses "Statements of Financial Accounting Concepts" dès 1978. Ce n'est que plusieurs années plus tard que l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) présentera sa première version d'un cadre conceptuel pour la comptabilité générale. Cette approche est maintenant celle privilégiée par les normalisateurs comptables nord-américains et donc par la profession comptable.

Il existe plusieurs versions de ce que nous appelons ici le cadre conceptuel. Elles ont plusieurs caractéristiques communes, mais diffèrent également sur certains aspects. Dans la brève discussion qui suit, l'emphase portera sur les grands concepts qui caractérisent cette approche<sup>2</sup>.

L'objet de préoccupation du cadre conceptuel est la comptabilité générale. Plus précisément, on veut développer une théorie qui permettrait de choisir entre les différentes pratiques comptables qui ont pour objet de rendre compte de phénomènes économiques similaires. Il s'agit d'une approche normative. Le cadre conceptuel doit permettre de choisir les meilleures pratiques. Il est la pierre angulaire de tout le développement de la comptabilité générale:

The purpose of the series is to set forth fundamentals on which financial accounting and reporting standards will be based (FASB, 1978, p. 9018).

Le principal objectif de la comptabilité est de servir les besoins en information des utilisateurs dont l'intérêt commun est de vouloir prédire la capacité d'une entreprise à générer des entrées et sorties de fonds. L'objectif de la comptabilité est donc d'aider les utilisateurs:

... financial reporting should provide information to help investors, creditors and others assess the amounts, timing, and uncertainty of prospective net cash inflows to the related enterprise (FASB, 1978, p. 9016).

La comptabilité doit donc être utile. Une pratique comptable utile est celle qui réunit un certain nombre de caractéristiques. Elle doit être pertinente, c'est-à-dire, permettre de prédire les entrées et sorties de fonds liées à une entreprise. Elle doit également être fiable. Ces deux grandes caractéristiques peuvent être décomposées en une série d'autres caractéristiques. Par exemple, on dira d'une pratique comptable qu'elle est fiable si cette pratique représente avec justesse le phénomène économique qu'elle est supposée représenter (validité), ainsi que si elle est vérifiable et neutre. Évidemment, une pratique comptable n'est pas nécessairement toujours supérieure à toutes les autres sur l'ensemble des caractéristiques. Dans ce cas, la règle pour choisir est la suivante:

The better choice is the one that, subject to consideration of costs, produces from

1 - Certains diront que c'est pour des raisons politiques (ex. Zeff, 1978)

2 - En général, ces concepts sont similaires d'un écrit à un autre. En cas de différence, je m'inspirerai principalement du cadre proposé par le FASB étant donné l'importance de ce dernier en Amérique du Nord.

among the available alternatives the information that is most useful for decision making (FASB, 1980, p. 9050).

### **2.1 Quelques exemples de recherches empiriques découlant de cette approche**

Nous allons discuter ici de trois types de recherches qui se sont préoccupés de fournir des preuves empiriques sur la question de l'utilité de l'information comptable. Il s'agit de recherches basées sur des enquêtes et sur des expériences ainsi que des recherches basées sur la réaction des marchés financiers.

#### **2.1.a) Des enquêtes**

Il s'agit d'une forme de recherche particulièrement populaire dans les années 1970 (ex. Lee et Tweedie, 1976). On utilise des questionnaires dans le but de connaître les besoins en information comptable des investisseurs. L'idée est, que si la comptabilité doit être utile, pourquoi ne pas demander aux utilisateurs quelles informations ceux-ci jugent utiles. Une extension de ce genre de recherche consiste à évaluer le contenu de rapports annuels à la lumière d'une grille d'évaluation qui tient compte des besoins des investisseurs (ex. Busby, 1974). Il existe des exemples récents de ce type de recherche (ex. les Grands Rapports Annuels-1993).

En général, ces recherches montrent que les états financiers sont plus ou moins lus ou compris par les utilisateurs: l'investisseur moyen étant celui qui lit le moins les états financiers, alors que l'investisseur sophistiqué les étudie minutieusement. De plus, les utilisateurs semblent vouloir des informations orientées vers le futur.

Cependant, il existe de nombreux problèmes associés à ce type de recherche. Les populations visées et les taux de réponses peuvent introduire des biais difficiles à évaluer. Ce type de recherche ne prend pas en considération les coûts associés à différentes pratiques ni l'impact de la présence d'un marché des capitaux ou la présence d'autres sources d'information. Finalement, on ne considère que l'information utile pour la prise de décision à des fins d'investissement.

#### **2.1.b) Des expériences**

L'utilisation d'expériences comme outil de recherche est plus récente. On a étudié un grand nombre de questions liées aux relations entre l'utilisateur et l'information comptable. Un sujet intéressant étudié au moyen d'une expérience est la question de la "functional fixation" (ex. Abdel-Khalik et Keller, 1980). Dans ce type d'expérience, on contrôle l'information reçue par les utilisateurs. On peut donc analyser comment les individus réagissent à différents types d'information comptable.

On a découvert qu'en général, l'être humain ne se comporte pas comme on l'assume souvent en finance, c'est-à-dire, comme un "maximisateur", que des modèles mathématiques simples peuvent prédire aussi bien que des experts et que l'être humain tend à simplifier le monde lorsque celui-ci devient trop complexe. On n'utilise donc pas toute l'information disponible ou on l'utilise de manière biaisée.

Il existe de nombreux problèmes avec ce type de recherche. En effet, il est difficile d'étendre des résultats obtenus en laboratoire au monde réel. On a peu, ou pas, considéré l'impact de l'environnement (ex. profession, organisation, marché des capitaux) sur la prise de décision des investisseurs. On n'a pas réussi à développer de modèle réaliste montrant comment des décisions sont prises et quel rôle l'information comptable y joue.

### **2.1. c) La réaction des marchés financiers**

Des études visant à évaluer le bénéfice économique associé à l'utilisation de certaines méthodes comptables en utilisant la réaction des marchés financiers ont été nombreuses. Dans ce type de recherche, on fait l'hypothèse que le bénéfice relié à l'utilisation d'une méthode comptable vient du fait que les investisseurs utiliseront l'information comptable pour réévaluer leurs attentes face au rendement d'un investissement. S'il y a un changement dans les attentes (donc changement dans le prix d'un titre), il y a un bénéfice (le bénéfice provient d'une meilleure répartition des ressources d'une société). D'autre part, dans cette approche, s'il n'y a pas de changement, il n'y a pas de bénéfice.

Un exemple récent de recherches utilisant la réaction des marchés financiers pour évaluer des pratiques comptables est l'étude de Teall (1992). Dans ce genre d'étude, on assume que la pratique comptable qui donne les résultats les plus corrélés avec la valeur boursière d'un titre est celle qui est la plus utile.

Les principaux problèmes liés à ce type de recherche sont les suivants. Premièrement, ces travaux ne prennent pas en considération les coûts de production de différentes pratiques comptables. De plus, on définit le bénéfice associé à l'utilisation de l'information comptable en terme de révision des attentes. On ne considère donc pas d'autres types de bénéfices. Évidemment, on doit assumer dans ce genre de recherche que les marchés financiers sont efficaces.

### **2.2 Conclusions**

L'approche conceptuelle n'a pas réglé les problèmes de la profession comptable. En fait, si on regarde les grands débats du passé sur des questions comme, par exemple, la méthode d'évaluation des actifs ou les impôts reportés, on se rend compte que peu de progrès ont été faits. De plus, l'approche conceptuelle s'est peu développée dans les dernières années et n'est donc pas plus en mesure de régler les problèmes que par le passé. En ce sens, cette approche est un échec puisqu'elle ne permet pas de choisir les meilleures méthodes comptables. Cette

approche a été délaissée, dans une certaine mesure, par le monde universitaire. En fait, une des questions importantes que l'on se pose maintenant est: doit-on normaliser? Ce genre de questions ne plaît pas nécessairement aux normalisateurs ou aux professionnels de la comptabilité.

D'autre part, je dois mentionner ici l'immense succès connu par cette approche dans la profession comptable. En effet, les normalisateurs nord-américains s'appuient sur cette approche pour justifier leurs normes. De plus, c'est l'approche conceptuelle qui sert de langage commun entre les membres de la profession comptable. Il s'agit donc d'une approche importante, d'une espèce de paradigme de la profession comptable.

### 3. Les approches positives

Nous appelons ici approches positives, des approches qui ne visent pas à déterminer quelles sont les meilleures pratiques comptables, mais qui tentent d'expliquer (prédire) comment les pratiques sont choisies. Il ne s'agit pas d'une question normative à savoir, ce qui est le mieux dans un contexte donné comme c'est le cas avec l'approche conceptuelle, mais d'une question de fait, c'est-à-dire, quelles sont les déterminants (bons ou mauvais) d'un choix. Il s'agit d'une définition large qui englobe plusieurs approches et non pas uniquement une approche connue sous le nom de "Positive accounting theory" (PAT). Nous parlerons cependant davantage de la PAT que des autres approches étant donné l'importance de cette approche en Amérique du Nord au cours de la dernière décennie.

#### 3.1 Des exemples d'approches positives

Les chercheurs ont essayé de plusieurs manières d'expliquer les choix comptables qui sont faits par les gestionnaires d'entreprises aussi bien que par les normalisateurs. On a, par exemple, fait des recherches pour étayer l'idée que les entreprises choisissaient des méthodes comptables de manière à influencer un marché financier naïf. Évidemment, ce type de recherche perdit beaucoup de sa popularité à mesure que l'hypothèse de l'efficacité des marchés des capitaux gagnait de la crédibilité. On a également utilisé, avec plus ou moins de succès, des approches provenant d'autres disciplines telles la "personality theory" (psychologie) et l'"adoption of innovation process" (marketing) pour expliquer les choix comptables. Les chercheurs nord-américains dans le domaine de la comptabilité ont également développé leurs propres modèles. L'approche dite du nivellement des bénéfices constitue l'un des premiers exemples d'un modèle original.

Cette dernière approche peut être considérée comme un précurseur de la PAT.

Elles ont en commun l'idée que l'intérêt du décideur est ce qui explique le choix comptable. Les motifs suggérés par la PAT sont cependant différents et les deux approches conduisent, à l'occasion, à des prédictions qui sont différentes. Nous discutons plus en détail de la PAT dans les paragraphes qui suivent.

### 3.2 PAT : les principales hypothèses

PAT est aussi appelé l'approche contractuelle. Cette approche concentre ses efforts sur les raisons qui pourraient expliquer pourquoi les gestionnaires ont des préférences quant aux pratiques comptables utilisées par leur entreprise. Ici on assume, comme on le fait souvent en économie et en finance, que le comportement de l'homme est dicté par son propre intérêt:

Choices are not made in terms of 'better measurement' of some accounting construct, such as earnings. Choices are made in terms of individual objectives and the effects of accounting methods on the achievement of those objectives (Watts et Zimmerman, 1990, p. 150).

Le modèle proposé par la PAT est relativement simple. L'attitude d'un gestionnaire face à une pratique comptable est liée à l'impact que cette pratique peut avoir sur sa richesse (Watts et Zimmerman, 1978). Deux types de relations existeraient entre les pratiques comptables et la richesse des gestionnaires:

Firstly, a firm's cash flow can be enhanced through the adoption of an accounting practice, thus increasing the value of stock and stock options, and eventually, management's utility. Cash flow can be enhanced through lower taxes, higher regulatory rates, lower political costs, and lower information production costs. Later, Dhaliwal (1980) proposed that cash flow can also be enhanced by respecting debt covenants based on accounting numbers. Secondly, management's wealth can be directly affected by a change in accounting practice where there exist management's incentive plans based on accounting numbers. In the latter case, an increase in management's wealth will result in a reduced firm's cash flow and depressed stock and stock option prices (Bilodeau, 1991, p. 49).

Seulement trois des hypothèses développées par Watts et Zimmerman ont été testées de manière systématique. Il s'agit de l'hypothèse de la taille de l'entreprise, du régime de rémunération et du niveau d'endettement.

La taille d'une entreprise se veut une mesure de sa visibilité politique et donc de sa sensibilité face aux coûts politiques. Une entreprise visible au plan politique aurait avantage à présenter un bénéfice comptable moins élevé pour éviter de se voir imposer des coûts politiques (par exemple, de nouvelles taxes pourraient être imposées). En conséquence, les gestionnaires d'une grande entreprise utiliseront des pratiques comptables qui tendent à diminuer le bénéfice courant.

Lorsqu'un gestionnaire est rémunéré en fonction du bénéfice comptable réalisé par son entreprise, celui-ci a avantage à présenter le bénéfice comptable le plus élevé. En effet, sa part des richesses de l'entreprise s'en trouve accru. En conséquence, les entreprises qui rémunèrent leurs principaux gestionnaires en fonction des bénéfices comptables utiliseront des pratiques comptables qui tendent à augmenter le bénéfice courant.

Dans le cas de l'hypothèse du niveau d'endettement, on assume que les entreprises qui ont un ratio d'endettement élevé ont plus de chance de contrevenir à l'une des clauses restrictives comptables contenues dans leurs contrats de dette. De plus, on assume que le non-respect de telles clauses est coûteux. En conséquence, les entreprises qui ont un ratio d'endettement élevé utiliseront des pratiques comptables qui tendent à augmenter le bénéfice courant.

Les tests empiriques concernant les deux premières hypothèses ont donné des résultats parfois contradictoires. Cependant, des tests plus récents et plus sophistiqués semblent donner de meilleurs résultats. Dans le cas de l'hypothèse du niveau d'endettement, la situation est différente. En effet, des dizaines de tests effectués dans plusieurs pays semblent supporter cette hypothèse. Étant donné son succès apparent, nous étudierons plus en détail l'hypothèse du niveau d'endettement.

### **3.3 Quelques exemples de recherches empiriques concernant l'hypothèse du niveau d'endettement**

La grande majorité des études qui ont porté sur l'hypothèse du niveau d'endettement a testé de manière "indirecte" cette hypothèse. En effet, alors que la relation que l'on veut étudier est celle qui pourrait exister entre les coûts associés au non-respect d'une clause restrictive comptable et le choix de pratiques comptables, on s'est contenté de tester la relation qui existe entre le niveau d'endettement d'une entreprise et son choix de pratiques comptables. Ce que nous savons d'études comme celles de Dhaliwal (1980), c'est que les entreprises ayant un ratio d'endettement élevé semblent choisir des pratiques comptables qui augmentent leur bénéfice courant. Ces études ne nous permettent pas cependant de savoir pourquoi cette relation existe et plus particulièrement si c'est à cause des coûts que pourraient entraîner le non-respect d'une clause restrictive comptable.

Plus récemment, on a commencé à étudier plus sérieusement les contrats de dettes. Par exemple, Press et Weintrop (1990) démontrent l'importance d'avoir accès aux contrats de dette pour évaluer la nature des contraintes et permettre un meilleur test de la relation entre la proximité d'un bris de contrat et le choix de pratiques comptables. De plus, ils concluent que :

... leverage may proxy for factors in addition to the existence of accounting constraints ... (p. 93)



Les conséquences du non-respect de clauses restrictives comptables ont également fait l'objet de plusieurs études récentes. Par exemple, Beneish et Press (1993) concluent que le non-respect de telles clauses est coûteux.

### **3.4 Des implications pratiques**

Les résultats des recherches qui ont porté sur l'utilisation contractuelle de l'information comptable ont des implications pratiques importantes. En fait, selon moi, ces recherches sont beaucoup plus intéressantes d'un point de vue pratique que théorique. Les prochains paragraphes présenteront brièvement deux exemples de telles implications.

#### **3.4.a) Les coûts reliés à la promulgation de nouvelles normes comptables**

Fogelson (1978) discute d'une entreprise américaine qui a manqué à ses obligations en vertu d'ententes contractuelles suite à la publication par le Financial Accounting Standard Board d'une norme portant sur la manière de comptabiliser certains titres (Accounting for Certain Marketable Securities, FAS 12). En effet, l'impact négatif de cette norme sur les états financiers de l'entreprise fut suffisamment important pour que l'entreprise se retrouve dans une situation où elle ne respecte plus certaines clauses restrictives basées sur des données financières. Il existe d'autres exemples plus récents d'une telle situation tant au Canada qu'aux États-Unis.

Fogelson suggère que les normalisateurs doivent prendre en considération les répercussions sur les contrats des entreprises avant de promulguer de nouvelles normes. Après tout, le public s'attend à ce que le processus de normalisation comptable soit efficient, c'est-à-dire, qu'il produise des normes qui se soldent par des avantages supérieurs aux coûts.

#### **3.4.b) Les besoins en information des investisseurs**

On s'entend généralement sur le fait que les investisseurs sont intéressés à estimer le montant et le moment des rentrées de fonds futures ainsi que le degré de risques qui sont associés à leurs investissements. C'est pourquoi, un objectif reconnu de la comptabilité générale est d'aider les investisseurs à élaborer des prévisions de trésorerie. Par ailleurs, on a accordé peu d'attention aux conséquences possibles des clauses restrictives comptables sur ces rentrées de fonds.

Par exemple, voici le texte d'une clause restrictive tiré d'un contrat de dette liant une importante entreprise canadienne:

La société ne déclarera ni paiera de dividende, et ne fera aucune autre répartition à l'égard de ses actions, si immédiatement après la mise à effet de ces actes le total:

(i) du montant de tous les dividendes et des autres répartitions déclarés, payés ou réalisés après le 31 décembre 19XX, et

(ii) des insuffisances de capital<sup>3</sup> ...

est supérieur au bénéfice net consolidé de la société postérieurement au 31 décembre 19XX plus 50 000 000\$.

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, l'entreprise ne pourra pas verser de dividendes si elle ne satisfait pas aux critères précisés au contrat. Au minimum, il y a un risque que le paiement de dividende soit retardé. Nous pourrions donc croire que les actionnaires actuels et éventuels de cette entreprise aimeraient connaître les détails de cette clause afin de mieux évaluer les risques qu'elle ne devienne contraignante. Or, les rapports annuels de sociétés canadiennes ou américaines font rarement mention de telles clauses. Bilodeau et Lanfranchi (1993) se sont prononcés sur le sujet de la manière suivante:

Étant donné l'incidence possible des clauses restrictives d'ordre comptable et le manque actuel de données adéquates et facilement accessibles à leur égard, nous croyons que les sociétés devraient être tenues de présenter dans leurs états financiers de l'information supplémentaire en la matière (p. 40).

### 3.5 Conclusions

Les recherches "positives" ont connu un essor important en Amérique du Nord. Leurs implications tant théoriques que pratiques sont importantes. Je pense cependant que ces recherches ont soulevé plus de questions qu'elles ont apporté de réponses. Il demeure donc beaucoup de recherches à faire. Nous savons encore relativement peu de choses sur le rôle joué par les contrats dans l'économie et plus particulièrement sur le rôle joué par l'information financière dans ces contrats. Il n'existe pas, par exemple, de théorie qui peut prédire dans quelles circonstances des données financières seront utilisées dans une entente contractuelle. De plus, de nombreux phénomènes observés dans des études "positives" demeurent inexplicés.

La recherche en Amérique du Nord continuera, cependant, à être dominée par des études dites "positives" dans les prochaines années. En particulier, l'approche contractuelle continuera à se développer et des études de plus en plus sophistiquées devraient apparaître bientôt.

<sup>3</sup> - Il s'agit de la différence entre le produit net de certaines émissions d'actions et le montant affecté au rachat d'actions de l'entreprise

## 4. Références

Abdel-Khalik (A.R.) et Keller (T.F.): 1980, *Earnings or Cash Flows: an Experiment on Functional Fixation and the Valuation of the Firm*, Studies in Accounting Research # 16, AAA.

American Institute of Certified Public Accountants: 1973, *Report of the Study Group on the Objectives of Financial Statements*, American Institute of Certified Public Accountants, Inc.

Bilodeau (J.): 1991, *The Use of Accounting Numbers in Debt and Preferred Share Covenants: Some Canadian Evidence*. Thèse de doctorat: The University of Western Ontario

Bilodeau (J.) et Lanfranconi (C.P.): 1993, The Contractual Use of Accounting Numbers, *CGA Magazine* Août, 36-41

Beneish (M.D.) et Press (E.): 1993, Costs of Technical Violation of Accounting-Based Debt Covenants, *The Accounting Review* Avril, 233-257

Busby (S.L.): 1974, Selected Items of Information and Their Disclosure in Annual Reports, *The Accounting Review* Juillet, 423-435

Dhaliwal (D.S.): 1990, The Effect of the Firm's Capital Structure on the Choice of Accounting Methods *The Accounting Review* janvier, 78-84

Financial Accounting Standard Board: 1978, *Statements of Financial Accounting Concepts*, Financial Accounting Standard Board

Fogelson (J.H.): 1978, The Impact of Changes in Accounting Principles on Restrictive Covenants in Credit Agreements and Indentures *The Business Lawyer* Janvier, 769-787

Lee (T.A.) et Tweedie (D.P.): 1976, The Private Shareholders: his Sources of Financial Information and his Understanding of Reporting Practices *Accounting and Business Research* Automne, 304-314

Press (E.G.) et Weintrop (J.B.): 1990, Accounting-Based Constraints in Public and Private Debt Agreements, *Journal of accounting and Economics* 12, 65-95

Teal (H.D.): 1992, Information Content of Canadian Oil & Gas Companies' Historic Cost Earnings and Reserve Disclosure, *Contemporary Accounting Research*, printemps, pp. 580-600

Watts (R.L.) et Zimmerman (J.L.): 1978, Towards a Positive Theory of the Determination of Accounting Standard, *The Accounting Review* janvier, 112-134

Watts (R.L.) et Zimmerman (J.L.): 1990, Positive Accounting Theory: a ten year perspective, *The Accounting Review* janvier, 131-156

Zeff (S.A.): 1978, The Rise of Economic Consequences, *Journal of Accounting* décembre, 56-63.